BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'armement

Décision n° 2636 du 3 décembre 2014 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2015 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie de l'armement

NOR: INTJ1424088S

Le commandant de la gendarmerie de l'armement,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 5 avril 2012 modifié relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 14 novembre 2014,

Décide:

Article 1er

Le tableau d'avancement pour l'année 2015 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie de l'armement est arrêté ainsi qu'il suit:

Pour le grade de major: néant.

Pour le grade d'adjudant-chef, les adjudants:

Deschryver, FranckNigend: 168 729Perrault, PhilippeNigend: 146 010

Pour le grade d'adjudant, les maréchaux des logis-chefs:

Mathieu, DoudouNigend : 135 462Lacroix, FrédéricNigend : 173 194Fauré, PhilippeNigend : 175 563Liandier, MarcNigend : 164 748Keck, RaymondNigend : 169 040

Pour le grade de maréchal des logis-chef, le gendarme: **Brossard,** Marie Nigend : 182 614

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'intérieur.

Fait le 3 décembre 2014.

Le colonel, commandant la gendarmerie de l'armement, J.-L. PAYRARD